



*Communauté de
Communes du
Canton de
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 2 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze, le Mercredi deux février à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président.

L'Ordre du Jour sera le suivant :

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance**
- N°2 - Approbation du compte rendu du 12 janvier 2011**
Débat D'orientation Budgétaire 2011
- N°3 - Publication des informations relatives aux marchés publics**
- N°4 - Compte administratif 2010 des Augustines**
- N°5 - Compte de Gestion 2010 des Augustines**
- N°6 - Budget des Augustines : affectation de résultat**
- N°7 - Budget Primitif 2011 des Augustines**
- N°8 - Compte Administratif 2010 du budget Cinéma**
- N°9 - Compte de Gestion 2010 du budget Cinéma**
- N°10 - Budget Cinéma : affectation du résultat**
- N°11 - Budget Primitif 2011 du budget Cinéma**
- N°12 - Construction d'un parking-cinéma et demande de subvention**
- N°13 - DSP Cinéma : désignation de deux représentants**
- N°14 - Compte Administratif 2010 du budget SPANC**
- N°15 - Compte de Gestion 2010 du budget SPANC**
- N°16 - Budget SPANC : affectation du résultat**
- N°17 - Budget Primitif 2011 du SPANC**
- N°18 - Zone à vocation tertiaire du rond-point de l'Europe : acquisition**
d'emprises foncières appartenant au Département de la Manche
- N°19 - Implantation de signalétique : demande de subvention**
- N°20 - Demande de maintien de l'Office de Tourisme en 3^{ème} catégorie**
- Questions diverses**
- Lecture des Décisions**

PRESENTS :

Mr Cl. Périer
Mme MF Leconte
Mr B. Ferrand
Mr Philippe Vaugeois
Mme V. Lemonnier
Mme Anita Manson
Mme A. Bataille
Mme Blandine Groud
Mr Sébastien Grandin
Mr Y. Lamy
Mr David Lerouge
Mr G. Gaunelle
Mme AS. Sorel
Mr JM Cousin
Mr D. Longeron
Mr JD Bourdin

Mme Martine Vernier
Mr. Didier Ledoux
Mme F. Voisin
Mr Claude Rivey
Mr Bernard Maury
Mr Guillaume Hélie
Mme H. Lechartier
Mr Claude Vallée
Mr Serge Lehericey

ABSENTS EXCUSES : Mme E. Lesage, Mme N. Hélaine, Mr F. Lebas, Mme Delphine Fournier, Mr E. Savary (a donné procuration à Mr LAMY), Mme J. Leduc, Mr M. Guillon, Mme J. Touchard, Mr T. Legraverend.

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard MAURY, désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2011

Le compte rendu de la séance du 12 Janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Après une lecture complète du document par monsieur le Président,

Après que Monsieur le Président ait fait observer :

- *Que 2011 s'annonçait relativement calme entre les grandes opérations «CPI et piscine» et en 2012 la construction des salles de cinéma*
- *Qu'il n'y avait pas d'opérations importantes dans le domaine du bâtiment à l'exception du projet sur le CHRS le Prépont*
- *Qu'en conséquence il souhaitait un effort sur la voirie d'intérêt communautaire*

*Pour **Monsieur VAUGEOIS**, il faudra avant tout faire avec ce que l'on a puisque nous n'aurons pas plus compte tenu des informations dont nous disposons.*

D'autant que le projet des salles de cinéma arrivera vite et que nous avons bien sûr la voirie d'intérêt communautaire.

On ne peut pas avoir ce débat d'orientation budgétaire sans penser à cette réforme des collectivités territoriales.

J'espère que nous aurons bientôt cette rencontre avec les services de l'Etat et qu'elle nous permettra d'avoir une réponse sur les avantages et les inconvénients de chaque solution.

*Dans ses vœux, **Mr le Président** a abordé un éventuel rapprochement avec les communautés de communes de Saint Sauveur Lendelin et de Saint Malo de la Lande. Si rapprochement devait entraîner plus de fiscalité, je serai contre.*

***Monsieur PERIER** : nous traversons une période de grandes incertitudes qui invite à la prudence. Les objectifs de diminution de dotations s'inscrivent dans l'objectif de diminution des déficits publics. Et les collectivités territoriales vont être mises à contribution.*

Concernant la réforme des collectivités territoriales, avant de penser à se marier, il faudra bâtir un projet.

***Monsieur le Président** : demande qu'on revienne au DOB. Ce dossier nous donne une bonne visibilité à 3 ans.*

***Monsieur GRANDIN** : dans ce contexte, il n'est pas envisagé de modifier les taux.*

***Monsieur le Président** : normalement non, mais comme vous l'aurez compris, beaucoup d'éléments nous manquent.*

***Monsieur VALLEE** : on m'a rapporté qu'il y aurait des surprises sur les fondations du parking. Comme elles portent sur le parking, elles concernent Coutances et non la Communauté je suppose.*

***Monsieur le Président** : cette question n'a pas de rapport direct avec le DOB.*

Le conseil de communauté a ensuite donné quitus à monsieur le président de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011.

Ainsi fait et délibéré.

N° 3 - PUBLICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS DE L'ANNEE PRECEDENTE PREVUE PAR L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : INFORMATION PREALABLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article 133 du Code des Marchés Publics est rédigé comme suit :

Article 133

« La personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie. »

L'arrêté mentionné ci-dessus date du 26 décembre 2007. Il a été modifié par l'arrêté du 10 mars 2009 et prévoit simplement les modalités de cette publication à savoir :

Article 1 : Distinction des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranche, en fonction de leur prix.

Article 2 : Les tranches sont les suivantes :

de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT
 de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT
 de 90 000 € HT à 124 999,99 € HT
 de 125 000 € HT à 192 999,99 € HT
 de 193 000 € HT à 999 999,99 € HT
 de 1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT
 de 3 000 000 € HT à 4 844 999,99 € HT
 4 845 000 € HT et plus

En application des dispositions ci-dessus exposées, le tableau ci-dessous sera publié dans les prochaines semaines sur le site de dématérialisation de la Communauté.

Objet du marché	Date de notification	Nom de l'attributaire	Code postal
TRAVAUX			
De 20 000 € HT à 49 999,99 € HT			
AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS	Décembre 2010	LEHODEY TP	50290 MUNEVILLE SUR MER
De 125 000 € HT à 192 999,99 € HT			
CONTRAT DE POLE INTERCOMMUNAL – AMENAGEMENT DU HAMEAU DE L'ECOULANDERIE	Mai 2010	TP BOUTTE SORAPEL	50890 CONDE SUR VIRE 50680 CERISY LA FORET
AMENAGEMENT DE LA COUR DE RECREATION DE L'ECOLE DES HORTENSAS	Juillet 2010	EUROVIA LES PAYSAGES DU COUTANCAIS DALO FRERES LUDOPARC	50190 PERIERS 50200 NICORPS 78120 RAMBOUILLET 92635 GENNEVILLIERS
De 193 000 € HT à 999 999,99 € HT			
CONTRAT DE POLE INTERCOMMUNAL – AMENAGEMENT DU BOURG DE BRICQUEVILLE LA BLOUETTE	Avril 2010	EUROVIA	50190 PERIERS
FOURNITURES			

De 20 000 € HT à 49 999,99 € HT			
ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE	Juin 2010	ETS MOTIN FRERES	50200 COURCY
De 193 000 € HT à 999 999,99 € HT			
FOURNITURE DE COMBUSTIBLES POUR LES ANNEES 2010/2013	Juin 2010	LE CONTE FUEL	50190 PERIERS
SERVICES			
De 20 000 € HT à 49 999,99 € HT			
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DES LOCAUX DU CHRS LE PREPONT	Janvier 2010	JEAN-PHILIPPE LAQUAINE	50200 COUTANCES
De 50 000 € HT à 89 999,99 € HT			
REALISATION DU DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Juin 2010	BEDAR	35500 VITRE
ASSURANCE DU PERSONNEL	Décembre 2010	GRAS SAVOYE	92200 NEUILLY SUR SEINE
De 193 000 € HT à 999 999,99 € HT			
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING SUR 2 NIVEAUX ET D'UN CINEMA DE DEUX SALLES EN SURPLOMB	Juin 2010	PIERRE CHICAN ARCHITECTE	75010 PARIS

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur PERIER,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE QUITUS à monsieur le président de la présentation de cette information.

Ainsi fait et délibéré.

N°4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DE L'OPERATION COUVENT DES AUGUSTINES

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2010 du budget à comptabilité distincte de l'opération Augustines.

Ainsi fait et délibéré.

N° 6 - BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DE L'OPERATION COUVENT DES AUGUSTINES : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2010

Conformément à ce que prévoit l'instruction comptable M14, il convient de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2010 de l'opération Couvent des Augustines.

Ce résultat s'établit à 33 641,04 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 33 641,04 €

Compte 002 : Excédents de fonctionnement reporté : néant

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2010 de l'opération Augustines qui s'élève à 33 641,04 €.

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 33 641,04 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : néant

Ainsi fait et délibéré.

N° 7 - BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE OPERATION «COUVENT DES AUGUSTINES»

Le budget primitif 2011 du budget à comptabilité distincte de l'opération couvent des augustines s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 249 204 € et présente la balance générale suivante :

BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2011					
Collectivité : Communauté de Communes du Canton de COUTANCES					
Budget à comptabilité distincte de l'Opération Couvent des Augustines					
Document budgétaire : Budget Primitif 2011					
Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	INVESTISSEMENT	82 172,52		82 172,52	
		82 172,52	0,00	52 941,04	29 231,48
10	Dotation, fonds divers et réserves			33 641,04	
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00			
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	1 500,00			
23	Immobilisations en cours	3 000,00			
27	Autres Immobilisations financières			19 300,00	
28	Amortissements des immobilisations				650,00
31	<i>Stocks et matières premières</i>				
33	<i>Stocks en cours de production</i>				
35	<i>Stock de produits</i>				
48	Comptes de régularisation				
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				28 581,48
001	Résultat d'investissement reporté	22 672,52			
	 FONCTIONNEMENT	167 031,48		167 031,48	
		137 800,00	29 231,48	167 031,48	0,00
60	Achats et variation des stocks	2 600,00			
61	Services extérieurs	79 300,00			
62	Autres services extérieurs	500,00			
63	Impôts, taxes et versements assimilés	9 400,00			
64	Charges de personnel				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières	37 000,00			
67	Charges exceptionnelles	9 000,00			
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		650,00		
70	Ventes de produits fabriqués et prestations de services				
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante			132 131,48	
76	Produits financiers			1 900,00	
77	Produits exceptionnels			33 000,00	
79	Transferts de charges				
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		28 581,48		
	Résultat de fonctionnement reporté				
	 TOTAL	219 972,52	29 231,48	219 972,52	29 231,48
		249 204,00		249 204,00	
	Excédent		0,00		
	Déficit				

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ce budget

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,*
- Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,*
- Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,*

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2011 du budget à comptabilité distincte de l'opération couvent des Augustines.

Ainsi fait et délibéré.

N°8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE CINEMA

Créé début septembre 2010, le budget à comptabilité distincte «cinéma» présente comme suit sa première exécution budgétaire :

Budget à comptabilité distincte Cinéma / exécution budgétaire 2010					
			Investissement	Exploitation	Total Cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	2 869 000,00	361 950,00	3 230 950,00
	Titre de recettes émis	B	10 243,00	206 741,40	216 984,40
	Rattachements	C			
	Restes à réaliser	D			
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	2 869 000,00	361 950,00	3 230 950,00
	Engagements	F			
	Mandats émis	G	236 180,71	23 281,33	259 462,04
	Rattachements	H			
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G			
	Dépenses engagées non rattachées	J=F-H			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	B-G		183 460,07	
	Déficit	G-B	225 937,71		42 477,64
	Restes à réaliser				
	Excédent	C-G			
RESULTAT REPORTE	Déficit	G-C			
	Excédent		0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Excédent			183 460,07	
	Déficit		225 937,71		42 477,64

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de la clôture
Investissement	0,00	-	-225 937,71	-225 937,71
Exploitation	0,00		183 460,07	183 460,07
Total Cumulé	0,00	0,00	-42 477,64	-42 477,64

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ce compte administratif 2010.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif,

APPROUVE le compte administratif 2010 du budget à comptabilité distincte cinéma.

Ainsi fait et délibéré.

N°9 - COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE CINEMA

Il est proposé au conseil de communauté le compte de gestion 2010 du budget à comptabilité distincte «Cinéma» établi par monsieur le receveur municipal et dont les résultats sont strictement conformes au compte administratif.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2010 du budget à comptabilité distincte cinéma.

Ainsi fait et délibéré.

N° 10 - BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE «CINEMA» : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

Comme pour tout budget, il convient de décider de l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice qui vient de se terminer.

Le résultat de la section d'exploitation s'élève à 183 460,07€ qu'il est proposé d'affecter comme suit :

Compte 1068 : Réserves diverses : 183 460,07 €

Compte 002 : Résultat antérieur reporté : néant

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2010 cinéma qui s'élève à 183 460,07 €.

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 183 460,07 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : néant

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 - BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE CINEMA

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget primitif 2011 du budget à comptabilité distincte cinéma qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 3 099 437,71 € et présente la balance générale suivante :

Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	INVESTISSEMENT	2 980 937,71		2 980 937,71	
		2 980 937,71	0,00	2 935 937,71	45 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			183 460,07	
13	Subventions d'investissement			670 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		2 082 477,64	
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>				
20	Immobilisations incorporelles	0,00			
21	Immobilisations corporelles	5 000,00			
23	Immobilisations en cours	2 750 000,00			
27	Autres immobilisations				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				4 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				41 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	225 937,71			
	 FONCTIONNEMENT	118 500,00		118 500,00	
		73 500,00	45 000,00	118 500,00	0,00
60	Achats et variation des stocks				
61	Services extérieurs	21 500,00			
62	Autres services extérieurs	1 000,00			
63	Impôts, taxes et versements assimilés				
64	Charges de personnel				
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00			
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services				
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations			103 500,00	
75	Autres produits de gestion courante			15 000,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		4 000,00		
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		41 000,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté				
	TOTAL	3 054 437,71	45 000,00	3 054 437,71	45 000,00
		3 099 437,71		3 099 437,71	
	Excédent	0,00			
	Déficit				

Le conseil de communauté,

- *Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,*
- *Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,*
- *Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,*
- *Après que monsieur VAUGEOIS ait précisé que le montant des subventions annoncées est un point positif compte tenu du climat de rigueur budgétaire.*
- *Après que monsieur GRANDIN ait demandé pourquoi les montants des subventions diffèrent entre ce budget primitif et la délibération à venir n°12 de demande de subventions*
- *Après que monsieur MARIE ait expliqué que la variation des montants est due au temps de réaction des services pour s'harmoniser d'une part, et au fait que dans la délibération n°12, s'agissant de demandes, le maximum a été demandé tandis que le budget a été réalisé de façon plus réaliste.*
- *Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE le budget primitif 2011 du budget à comptabilité distincte cinéma.

Ainsi fait et délibéré.

N° 12 - CONSTRUCTION D'UN CINEMA (ET PARKING) : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le 22 avril 2010, les conseils municipal et communautaire ont attribué la maîtrise d'œuvre du projet de parking – cinéma à l'architecte Pierre CHICAN et son équipe.

Les pièces graphiques et écrites de l'avant-projet définitif (APD) ont été remises en fin d'année dernière, tandis que l'estimation actualisée du projet a été fournie le 12 janvier dernier.

Le projet consiste en la construction d'un cinéma de deux salles, d'une contenance totale de 298 places. Le cinéma est construit comme une boîte métallique posée sur la dalle haute du parking mais indépendante de celle-ci. Ce système empêchera la propagation des vibrations dues au parking vers les salles de cinéma. Le bardage extérieur du cinéma est prévu en zinc. Un généreux parvis, situé sur la rue de Pile, permet d'accéder au cinéma. Depuis le hall, une vaste baie vitrée dévoilera la rue sur le bois des Vignettes et Delasse.

Les équipements techniques du cinéma (système de rafraîchissement de l'air, ...) seront situés sous les gradins.

Le bâtiment est conçu pour que les besoins de chauffage correspondent à l'exigence BBC. La production de chaleur sera assurée à partir d'une chaudière gaz à condensation. Compte tenu des besoins relativement faibles, la production d'eau chaude sanitaire sera réalisée ponctuellement par cumulus électriques positionnés à proximité immédiate des points de puisage.

A la phase APD, le coût des travaux du cinéma est arrêté à 2 300 672 € HT.

La partie parking consiste en la construction d'un parc de stationnement sur deux niveaux, d'une contenance d'environ 80 places. L'accès au parking se fera depuis la rue saint Maur, la sortie est ouverte sur le boulevard Alsace-Lorraine. La communication des véhicules entre les deux niveaux s'effectue par une rampe intérieure. L'ouvrage sera réalisé en béton armé. Les parties visibles depuis l'extérieur seront habillées d'un parement pierre.

Pour sécuriser les terrassements, une paroi berlinoise (ouvrage de soutènement, constitué de profilés métalliques que l'on descend dans des forages et de planches ou de panneaux métalliques, mis en place horizontalement au fur et à mesure de la progression de l'excavation) sera réalisée sur le pourtour d'une partie de l'emprise. Un drainage sera également mis en place au niveau de la rue de Pile. L'étude géotechnique a mis en évidence une roche dure qui autorise un système de fondation simple.

Un ascenseur permet de relier les deux niveaux du parking au parvis du cinéma.

A la phase APD, le coût des travaux du parking est arrêté à 2 649 295 € HT.

Les permis de construire et de démolir seront déposés début février. La maîtrise d'œuvre travaille actuellement à la constitution du dossier de consultation des entreprises pour la démolition qui devrait débuter dans le courant du mois de mai. Parallèlement, la maîtrise d'œuvre élabore la phase PRO (projet) du dossier. Le dossier PRO nous sera remis vers la mi-mars.

Le dossier est consultable auprès des services techniques.

Le temps est maintenant venu de déposer les dossiers de demande de subvention. Le plan de financement prévisionnel pour la réalisation du cinéma est le suivant :

Coût du projet : 2 656 682 € HT

dont - Travaux : 2 300 672 € (dont aménagement intérieur (écran, fauteuil, signalétique) : 70 295 € HT)

- Maîtrise d'œuvre : 319 855 €

- Autres missions (1) : 26 950 €

- Etude de marché, avis CST (2) : 9 205 €

(1) contrôle technique, coordination SPS, assurance dommage-ouvrage

(2) CST : commission supérieure technique (avis impératif pour la demande de subvention auprès du CNC)

Le matériel de projection numérique n'est pas compris dans le coût du projet actuel. Il fera l'objet d'un plan de financement spécifique.

Compte tenu des taux maximum des subventions sollicités, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention Etat (DETR) : 690 200 €

Subvention région Basse Normandie : 100 000 €

Subvention conseil général de la Manche : 154 927 € (soit 10% du reste à charge)

Subvention Union européenne (leader : aménagement intérieur) : 13 000 €

Subvention Union européenne (Feder – DRDR : hors aménagement intérieur) : 40 000 €

Subvention CNC : 200 000 €

Soutien automatique à l'exploitation (TSA) : 50 000 €

Subvention réserve parlementaire : 15 000 €

Total subventions : 1 263 127 €

Financement 4C : 1 393 555 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le dossier technique relatif du projet ;
- d'autoriser monsieur le maire de Coutances à déposer le permis de construire au nom du groupement
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de madame BATAILLE, vice-président,
- Après en avoir débattu comme suit :

Monsieur GRANDIN : il est prévu un bardage en zinc, cela-est-il définitivement acté ?

Monsieur le président : non, il s'agit d'un prévisionnel car nous sommes également tributaires de l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur GRANDIN : cela conditionne le coût du projet.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le dossier technique relatif du projet.

AUTORISE monsieur le maire de Coutances à déposer le permis de construire au nom du groupement.

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles.

Ainsi fait et délibéré.

N° 13 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINEMA : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS.

L'article 35 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'animation du fonds de commerce du cinéma prévoit la désignation de deux représentants de la collectivité.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif,

APPROUVE le compte administratif 2010 du budget à comptabilité distincte SPANC.

Ainsi fait et délibéré.

N°15 - COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE SPANC

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le compte de gestion 2010 du budget SPANC, compte de gestion en parfaite concordance avec notre compte administratif

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2010 du budget à comptabilité distincte SPANC.

Ainsi fait et délibéré.

N°16 - BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE SPANC : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2010

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget SPANC est un excédent de 13 511,96 €.

En l'absence de section d'investissement, son affectation ne peut être que la suivante :

- compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : 13 511,96 €

Il est proposé au conseil de communauté de se prononcer sur cette affectation.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2010 du budget SPANC qui s'élève à 13 511,96 €.

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 13 511,96 €

Ainsi fait et délibéré.

N°17 - BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE SPANC

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget primitif 2011 du budget à comptabilité distincte SPANC dont la balance générale est la suivante :

BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2011 "SPANC"					
Collectivité : Communauté de Communes du Canton de Coutances					
Budget à comptabilité distincte : SPANC					
Document budgétaire : Budget primitif 2011					
Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	INVESTISSEMENT	0,00		0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
021	Virement de la section de fonctionnement				
001	Résultat d'investissement reporté				
	FONCTIONNEMENT	66 939,96		66 939,96	
		66 939,96	0,00	66 939,96	0,00
60	Achats et variation des stocks	350,00			
61	Services extérieurs	58 000,00			
62	Autres services extérieurs	2 549,96			
63	Impôts, taxes et versements assimilés				
64	Charges de personnel	6 040,00			
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services			50 000,00	
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations			3 428,00	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Résultat de fonctionnement reporté			13 511,96	
	TOTAL	66 939,96	0,00	66 939,96	0,00
		66 939,96		66 939,96	
	Excédent	0,00			
	Déficit				

Le conseil de communauté,

- *Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,*
- *Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,*
- *Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,*
- *Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE le budget primitif 2011 du budget à comptabilité distincte SPANC.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 18 - ZONE A VOCATION TERTIAIRE DU ROND-POINT DE L'EUROPE :
ACQUISITION D'EMPRISES FONCIERES APPARTENANT AU DEPARTEMENT DE LA
MANCHE.**

Une zone à vocation tertiaire est définie au plan local d'urbanisme de Coutances. Située à proximité du rond-point de l'Europe et référencée AU2Tp, cette zone intègre des délaissés et portions de voiries départementales.

Il s'agit d'un délaissé de l'ancien tracé de la RD 971, section comprise entre le nouveau tracé (rocade) et le rond-point de l'Europe ainsi qu'une portion de l'ancien tracé de la RD 293.

La répartition des surfaces à acquérir par la 4C s'établit comme suit :

Ex RD 971 ⇒ 4 847 m²

Ex RD 293 ⇒ 3 608 m²

Cette emprise foncière d'une superficie de 8 455 m² est désormais cadastrée BH n°97.

Les services du domaine ont évalué ces terrains à 2 €/m² pour l'ex RD 971 et 3,50 €/m² pour l'ex RD 293.

La transaction serait donc régularisée au prix global de 22 322 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- *d'autoriser monsieur le président à signer l'acte de vente par le Département à la 4C qui sera rédigé en la forme administrative.*
- *de préciser que tous frais inhérents à la mutation (géomètre, publicité foncière) sont à la charge de la 4C.*

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur LONGERON,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président à signer l'acte de vente par le Département à la 4C qui sera rédigé en la forme administrative.

PRECISE que tous frais inhérents à la mutation (géomètre, publicité foncière) sont à la charge de la 4C.

Ainsi fait et délibéré.

N°19 - IMPLANTATION DE SIGNALÉTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

La communauté de communes du canton de Coutances dispose sur son territoire d'une signalétique à peu près homogène permettant de localiser différents services et entreprises. Toutefois, cette signalétique nécessite d'être, selon les cas, complétée ou actualisée.

Le projet comprend notamment la pose de totems, de trimâts et bimâts directionnels et l'actualisation des relais information service des zones de la Guérie et de l'auberge de la mare. Cette signalétique sera implantée pour partie dans la ville (parc des sports, RAM, FJT) et sur les zones d'activités (zone d'activités de l'auberge de la mare, parc d'activités du château de la mare).

Les caractéristiques techniques de cette signalétique correspondent à la signalétique existante la plus récente, c'est-à-dire principalement des trimâts et des bimâts composés de lattes de dimensions 1300x100 mm, de couleur blanche avec un texte noir en helvetica narrow ; hauteur 62,5 mm, avec ou sans flèche selon les cas. Les lattes seront escamotables. Ils seront surmontés d'une latte de couleur RAL 7009 avec un texte blanc, en helvetica narrow ; hauteur 62,5 mm, portant la dénomination de la voie. – les mâts sont composés d'un tronc central avec baguette, de 76 RAL 7009 avec parclose or 50-24. Les totems reprennent également les caractéristiques de ceux existants, notamment un fond vert RAL 7009, un décor blanc et des supports latéraux or.

Le montant du projet est estimé à 22 000 € HT.

Le projet pourrait être éligible au FNADT selon le plan de financement suivant :

Etat (FNADT) : 6 600 €

4C : 15 400 €

Il est proposé au conseil :

- D'APPROUVER le dossier technique

- DE SOLLICITER une subvention de l'Etat aussi élevée que possible

- D'AUTORISER monsieur le président à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur LONGERON,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE le dossier technique.
- SOLLICITE une subvention de l'Etat aussi élevée que possible.
- AUTORISE monsieur le président à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Ainsi fait et délibéré.

N° 20 - DEMANDE DE MAINTIEN DE L'OFFICE DE TOURISME EN 3EME CATEGORIE

Les offices de tourisme font l'objet d'un classement suivant des critères définis par les articles D133-20 et suivants du code du tourisme et l'arrêté du 12 janvier 1999.

La demande officielle de classement est présentée par la collectivité de rattachement de l'office.

La décision finale est prise par monsieur le préfet après avis de l'union départementale des offices de tourisme.

A ce jour, l'office de tourisme communautaire de Coutances est classé en 3^{ème} catégorie.

L'arrêté préfectoral date du 14 avril 2006 et fait suite à une délibération du conseil communautaire de la 4C du 29 juin 2005.

La validité du classement est de 5 ans. Il convient donc de renouveler la demande.

Les critères étant :

- moyens,
- localisation, signalisation,
- locaux,
- équipements publics à proximité,
- personnel rémunéré,
- matériel,
- périodes et horaires d'ouverture,
- services aux touristes et professionnels.

Nous pouvons préciser que :

- le label « Tourisme et Handicap » a été obtenu pour tous les types de handicaps. Le renouvellement du label aura également lieu cette année.

- un site internet a été créé

Il est donc proposé au conseil de communauté de demander que l'office de tourisme communautaire de Coutances soit maintenu en 3^{ème} catégorie.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur COUSIN,

- Après en avoir débattu comme suit :

Monsieur VAUGEOIS : Que faudrait-il pour que l'office soit classé en 4^{ème} catégorie ?

Monsieur le président : Ce sont des exigences supplémentaires en termes de personnel, d'amplitudes d'ouverture.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE le maintien en 3^{ème} catégorie de l'office de tourisme communautaire de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

Questions diverses

Les prochaines séances du conseil communautaire sont fixées au 23 février à 20h 30 et au 22 mars à 20h30.

Monsieur le président informe l'assemblée de la tenue d'une réunion à l'attention de tous les conseillers municipaux sur la réforme des collectivités territoriales. Cette réunion, organisée avec madame la sous-préfète de Coutances, se tiendra le jeudi 17 février à 18h00 en salle R2.

Pour monsieur VALLEE, cette loi ne concerne pas la 4C puisqu'elle concerne les communautés de moins de 5 000 habitants. Il n'y a pas eu de débat démocratique et la philosophie de cette réforme n'est pas bonne.

Monsieur le président précise que pour pouvoir en discuter, il faut avoir des éléments et que cette réforme nous soit expliquée.

Monsieur VALLEE indique que cette réforme concerne toutes les collectivités car les mouvements de certaines communes peuvent conduire leur intercommunalités actuelles à passer sous la barre des 5 000 habitants.
